

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL245

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 36 BIS

À l'alinéa 12, supprimer les mots : « ou pour une durée plus courte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.